

Image not found or type unknown



TRAVAUX A LA CHARGE DU PROPRIETAIRE OU DU LOCATAIRE ??

Par **GISELE**, le **28/04/2009** à **10:04**

Je suis en location depuis seulement 5 mois.

Le groupe de sécurité de mon ballon d'eau chaude a cassé et a engendré une consommation excessive d'eau 2M2 en 3 heures.

J'ai du appeler un plombier en urgence (coût environ 200/250 euros)
ce type de travaux est-il à la charge du locataire ou du propriétaire ?